# Service Population

Réalisation d'un passeport, d'une carte d'identité, une demande d'acte, les services de l'État Civil et des Affaires générales vous accueillent le lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, le mardi de 8h30 à 18h00 (hors vacances scolaires*), le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 17h (hors vacances scolaires*).

Le service des Affaires Générales vous accueille sur rendez-vous afin de réceptionner et enregistrer vos demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.
À réception, les titres sont, pour leur part, remis sans prise de rendez-vous aux heures habituelles d'ouverture du service.

> **Télécharger le tableau d'affluence Accueil pôle Direction Citoyenneté Cartes Nationales d'Identité/Passeports/Affaires Générales/Elections/Etat Civil**

Pour entreprendre ces démarches, nous vous invitons à cliquer ici.

**Renouvellement/demande de carte d'identité ou de passeport : n'attendez pas le dernier moment !**
**En raison d'une forte demande de titres d'identité, depuis la reprise des voyages suite à la crise sanitaire, les délais de rendez-vous et de fabrication des titres sont très longs. La tendance est nationale !**

*Pendant les vacances scolaires, le mardi et le vendredi, les services seront ouverts de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h. Le service est fermé au public les jeudis après-midi afin de pouvoir enregistrer les demandes de PACS

**Demande d'acte de naissance**

Toute naissance survenue sur le territoire de la commune (hôpital, domicile ou tout autre lieu) doit faire l'objet d'une déclaration à l'officier de…

**Demande de carte nationale d'identité et pass**

La commune de Libourne est équipée de deux stations d'er

**HOTEL DE VILLE**
42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

**HORAIRES :**
8h30 > 12h30
13h15 > 17h